

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU SPORTTIR CLUB MARCILLACOIS.  
10 septembre 2023.**

Nombre de personnes présentes : trente et une (31).

Nombre de personnes représentées : vingt-trois (23).

Le quorum de quarante-neuf (49) étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

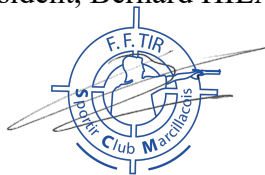
**ORDRE DU JOUR :**

- **Rapport moral du Président Bernard HILAIRE pour l'exercice 2022/2023.**
- **Rapport financier du Trésorier François MARGAT.**
- **Quitus au Président et approbation des comptes de l'exercice 2022/2023.**
- **Travaux effectués et à venir au sein du club par Bernard HILAIRE, président.**
- **Questions diverses.**

Le 10 septembre 2023, à Marcillac La Croisille, les membres de l'association SPORTIR CLUB MARCILLACOIS (SCM) sont réunis à la mairie de Marcillac La Croisille en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président en date du 24 juillet 2023.

Il est établi une feuille d'émargement signée par les membres présents ou en tant que mandataire.

Le président, Bernard HILAIRE.



# SportTir Club Marcillacois

Siège social : Mairie de Marcillac la Croisille  
19320 Marcillac la Croisille

[www.sportirclubmarcillacois.fr](http://www.sportirclubmarcillacois.fr) Email [sportirclubmarcillacois@orange.fr](mailto:sportirclubmarcillacois@orange.fr)

Fédération Française de Tir. Ligue du Limousin, Comité de la Corrèze.

N° déclaration Préfecture : 121 du 01/02/1979

N° SIRET : 447 810 961 00014

N° Agrément Jeunesse & sport : 19 99 316 / S

N° Affiliation à la FFTIR : 2719130

Début de séance dix heures vingt.

Le président Bernard HILAIRE, en présence des membres du Comité Directeur, souhaite la bienvenue aux licenciés présents.

Le secrétaire Pierre DESMAISON est désigné pour la rédaction du procès-verbal et du compte-rendu de la réunion.

Le Président présente ensuite l'ordre du jour.

- Rapport moral du Président Bernard HILAIRE pour l'exercice 2022/2023.
- Rapport financier du Trésorier François MARGAT.
- Travaux effectués et à venir au sein du club par Bernard HILAIRE, président.
- Quitus au Président et approbation des comptes de l'exercice 2022/2023.
- Questions diverses.

Le président présente le bilan moral pour l'exercice 2022/2023.

Le trésorier présente ensuite le bilan financier pour l'exercice 2022/2023. L'exercice 2023 reste positif après les travaux effectués au sein du club.

Bernard HILAIRE, président, a déroulé le calendrier des travaux effectués au sein du club cette année ainsi que la perspective des travaux à envisager en 2024.

Le quitus au président et approbation des comptes de l'exercice 2022/2023 a été voté à la majorité.

Un échange s'installe ensuite entre les membres de l'assemblée en réponse aux questions diverses posées par les licenciés.

Conformément aux règles associatives, une demande de quitus a été faite aux membres de l'association. Quitus recueilli par la totalité de l'assemblée soit trente et un votes à main levée.

L'ordre du jour étant épuisé et en accord avec les participants, la séance est levée à onze heures trente-quatre.

Le président, Bernard HILAIRE.

